

Règlement du prix Agnes McLaren 2023

Le prix Agnes McLaren a été créé en l'honneur d'une femme, écossaise et première diplômée médecin de la Faculté de Médecine de Montpellier (en 1878). Elle consacra sa vie à soutenir les femmes en luttant pour améliorer leur santé et leurs droits.

Ce prix récompense une thèse en médecine portant sur la santé des femmes et/ou des enfants en situation de précarité et/ou de vulnérabilité et finance un travail basé sur cette thèse.

Art1 – Présentation

Ce prix est décerné par l'association Agnes McLaren tous les 2 ans avec le concours de la Faculté de Médecine de Montpellier.

- Pour une part, il récompense un travail de thèse d'exercice originale présentant un progrès dans le domaine de la santé des femmes les plus défavorisées voire exclues ou des enfants exposés à la précarité et/ou aux situations de vulnérabilité (1 000 €) et,
- D'autre part il participe au financement d'un projet développé dans la continuité du sujet présenté dans la thèse (projet post thèse) (3 000 €).

Art 2 - Eligibilité

Il est ouvert à tous les étudiants et étudiantes en médecine de la Faculté de Montpellier/Nîmes et soutenant leur thèse entre septembre 2021 et mars 2023.

Art 3 - Critères de sélection

La sélection des dossiers sera réalisée sur la base des critères suivants :

- Pour les thèses :
 - L'impact potentiel sur la santé des femmes et/ou des enfants les plus défavorisées et/ou vulnérables
 - La qualité scientifique de la contribution
 - Le caractère original de la thèse
- Pour les projets post-thèse :
 - L'impact potentiel sur la santé des femmes et/ou des enfants les plus défavorisées et/ou vulnérables (en particulier sur la Région Occitanie)
 - La qualité du montage du dossier démontrant une vraie réflexion sur la réalité de la mise en œuvre du projet présenté
 - La qualité de la présentation du dossier

Les décisions du jury ne seront ni motivées, ni susceptibles d'appel.

Art 4 - Processus de sélection

Les candidates et candidats soumettront un pré-dossier pour une première sélection. Un maximum de 5 thèses répondant le mieux aux critères du prix seront retenues.



Règlement du prix Agnes McLaren 2023

Ce pré-dossier contiendra un résumé de la thèse en 30 lignes maximum (en anglais et en français) ainsi qu'une présentation succincte du projet post thèse indiquant l'objectif du projet et les livrables* principaux attendus.

Les 5 candidats ou candidates retenus par le jury de présélection fourniront alors le dossier complet de candidature qui sera constitué d'un courrier de motivation, de la thèse et du dossier descriptif complet du projet (selon trame de description fournie par l'association)

Le jury désignera le lauréat ou la lauréate su la base des dossiers fournis

Art 5 - Jury

La composition du jury est déterminée par le bureau de l'association Agnes McLaren. Elle veille à rassembler des acteurs variés du monde médical et médico-social ainsi que des représentants et représentantes d'ONG

La composition du jury à la date de soumission des candidatures sera disponible sur le site internet de l'association (www.agnes-mclaren.org)

Art 6 - Nature du prix

Le prix est doté de 4 000 €

Une fois la candidate ou le candidat sélectionné, la première partie du montant du prix (1 000 €) lui sera attribuée lors de la cérémonie de remise du prix.

Puis, une fois engagé dans le projet post-thèse, il ou elle recevra 60% de la deuxième partie du montant du prix (soit 1 800 €) constituant un apport personnel permettant de lever d'autres financements pour, par exemple, un projet de formation, une poursuite de la recherche ou un projet de mise en œuvre des actions.

Le solde de 40% (soit 1 200 €) sera attribué en fin de projet sur la base de la réalisation des livrables L'évaluation de cette action sera réalisée par le bureau de l'association.

Art 7 - Dépôt de candidature

Les modalités de dépôt de candidature et de remise de prix sont précisées dans un document spécifique et sur le site de l'association.

Art 8 - Remise du prix

Lors de la cérémonie de remise du prix, la candidate ou le candidat donnera une brève présentation de sa thèse et son projet post- thèse.

Le président du jury exposera les raisons ayant motivé le choix du candidat ou de la candidate.

 Un livrable est un résultat tangible, appréhendable, mesurable attendu. Un projet peut, bien sûr, avoir plusieurs livrables.